

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1649

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public

domainepublic.ch

JA 1450 Sainte-Croix
Annoncer les rectifications
d'adresses

10 juin 2005
Domaine Public n° 1649
Depuis quarante-deux ans,
un regard différent sur l'actualité

La destruction créative du seco

Pour le Secrétariat d'Etat à l'économie, le naufrage de Swissair et les autres débâcles économiques sont des évolutions naturelles qu'il ne faut pas contrarier.

Zurich, l'Unique métropole économique de la Suisse, a été traumatisée par la déconfiture de notre compagnie nationale. Le choc a été assez violent pour remettre en question le rôle de l'Etat dans la prévention des crises économiques. Le seco (Secrétariat d'Etat à l'économie), de savantes études universitaires à l'appui, répond sans ambiguïté: toute intervention de soutien, toute réglementation publique retarder les adaptations dictées par le marché et les mutations technologiques. Les entreprises doivent librement vivre et mourir. La destruction des structures dépassées est créatrice d'une nouvelle prospérité. L'histoire économique de la Suisse apporte de l'eau au moulin de cette thèse. Mais des nuances s'imposent pour tempérer un libéralisme aussi péremptoire.

Avec Simonetta Sommaruga et Rudolf Strahm (cf. pages 4 et 5), on conviendra facilement que l'Etat ne doit pas s'épuiser à soutenir les canards boiteux de l'économie. D'accord également pour constater que l'organisation quasi soviétique du marché du fromage a généré pitié qualité, mévente, surproduction

et explosion des subventions publiques. D'accord encore pour affirmer que la réglementation de l'horlogerie des années trente a maintenu des structures mal adaptées qui ont failli tuer cette industrie à l'arrivée de la montre à quartz. La branche n'a pas dû sa survie à une intervention de l'Etat, mais à l'action novatrice de quelques patrons, le plus connu étant Nicolas Hayek. D'accord toujours pour conclure que les commandes de l'armée et des CFF n'ont pas réussi à faire survivre les camions Saurer ou la construction de véhicules ferroviaires en Suisse.

Le seco, par avis d'experts interposé, déplore que la Suisse s'aligne tardivement à l'ouverture des marchés européens. Une réglementation trop restrictive et une fiscalité trop lourde des fonds de placements ont provoqué un exode vers le Luxembourg. Le frein à la libéralisation aurait empêché la Suisse de devenir, au centre de l'Europe, une véritable bourse d'échange de l'électricité. Faut-il donc déplorer la non-adhésion de la Suisse à l'Europe? Non, répond le seco.

continue en page 5

Sommaire

Une initiative réclame des avocats pour les animaux.
page 2

La Constitution européenne a fait les frais du référendum.
page 3

Le livre de Sommaruga et Strahm commenté par DP.
Dernier volet consacré à la croissance et à l'emploi.
pages 4 et 5

Genève refuse d'adhérer à OuestRail.
page 6

Les AOC dans tous leurs états.
page 7

Un colloque se penche sur l'engagement des écrivains.
page 8

Schengen/Dublin

Le résultat du vote révèle une marge de sécurité très étroite pour la votation difficile du 25 septembre sur l'extension de la libre circulation.

La campagne devra opposer à la peur et à l'«émotion», la conviction calme et la prise de responsabilité.

Edito page 3